

Planification financière 2023-2026

Message du Conseil municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La loi sur les communes du 5 février 2004 (état au 01.05.2021) prévoit en son article 79, les dispositions suivantes :

« Le Conseil municipal établit, pour une durée de quatre ans au moins, une planification financière qu'il porte à la connaissance de l'Assemblée primaire ou du Conseil général.

Cette planification financière donne une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des recettes et des dépenses courantes, des investissements ainsi que de la fortune et de l'endettement ».

L'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (état au 01.03.2021) précise les compétences et le contenu :

« Le plan financier est porté à la connaissance de l'assemblée primaire ou du Conseil général avant la présentation du budget (30 al. 2).

Le plan financier est traité et approuvé par le Conseil municipal (31 al. 1).

Le plan financier se compose du message introductif, du tableau des résultats de la planification financière, du programme des investissements et des bases de calcul (31 al. 2) ».

La présente planification financière est élaborée pour permettre un débat utile au sein du Conseil municipal, respectivement du Conseil général, même si elle est seulement portée à la connaissance du Législatif, sans avoir à être adoptée par lui.

Pour rappel, il est précisé la procédure d'élaboration de la planification financière, soit :

1. Le Conseil municipal prépare chaque année conjointement au budget la planification pour les trois années subséquentes.
2. Cette planification est dite « roulante », c'est-à-dire qu'à chaque opération une nouvelle année est ajoutée et que les éléments des trois années déjà publiés sont révisés sur la base des faits nouveaux, des tendances dégagées dans les débats des Conseils et des modifications intervenues dans l'intervalle en ce qui concerne les critères ayant servi de base aux chiffres retenus.
3. Le document lui-même est articulé selon les matières suivantes :
 - synthèse des finances communales;
 - analyse rétrospective 2018-2021;
 - environnement économique et financier;
 - projection financière et évolution de la dette;
 - objectifs guidant la politique du conseil communal;
 - inventaire des investissements.
4. La planification préparée par l'administration est présentée à l'adoption du Conseil municipal puis portée à la connaissance du Conseil général pour y faire l'objet d'un débat.

Cette planification financière permet de prendre ainsi conscience des contraintes financières et des priorités du point de vue des ressources disponibles et des moyens à engager pour la réalisation des tâches publiques.

Le présent document a été adopté par le Conseil municipal et constitue la planification financière de la Commune de Saint-Maurice.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre considération distinguée.

Commune de Saint-Maurice
Le Président
Xavier Lavanchy

Le Secrétaire
Alain Vignon

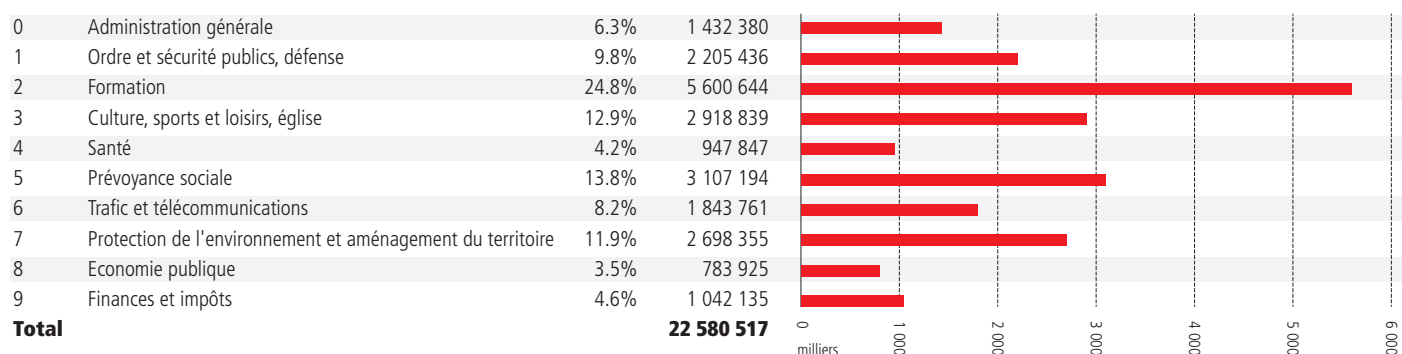


1 - Synthèse des finances communales

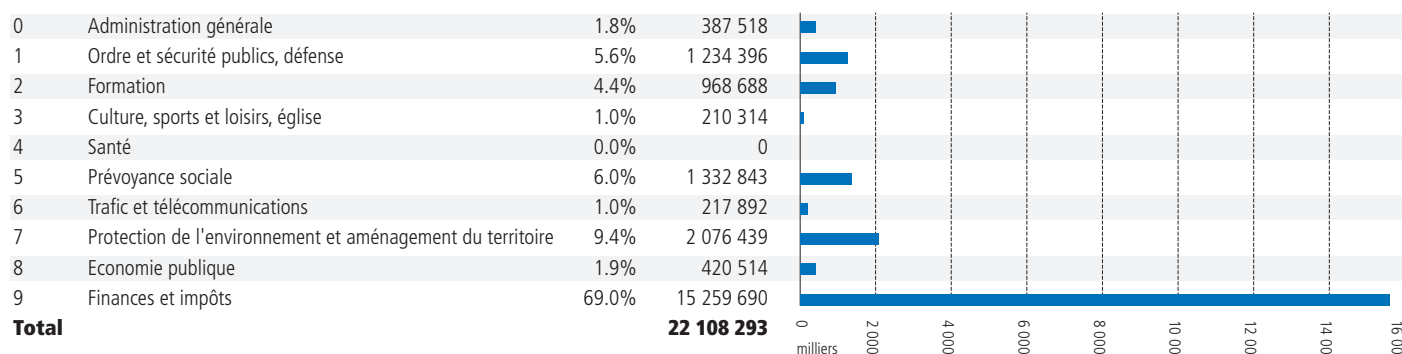
Compte ordinaire	2018	2019	2020	2021
Total de recettes de fonctionnement	24 412 556.45	30 315 217.77	21 534 874.61	22 017 327.39
Total des dépenses de fonctionnement	22 178 910.19	24 304 258.10	20 441 403.98	19 931 964.37
Marge d'autofinancement	2 233 646.26	6 010 959.67	1 093 470.63	2 085 363.02
Amortissements comptables et fonds spéciaux	2 447 287.26	2 315 688.53	2 344 066.35	2 557 587.08
Résultat de l'exercice	-213 641.00	3 695 271.14	-1 250 595.72	-472 224.06
<hr/>				
Evolution de la dette	2018	2019	2020	2021
Marge d'autofinancement	2 233 646.26	6 010 959.67	1 093 470.63	2 085 363.02
Investissements nets	2 053 009.00	1 503 195.00	2 517 254.78	3 269 993.07
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)	180 637.26	4 507 764.67	-1 423 784.15	-1 184 630.05
<hr/>				
Dette en fin d'exercice	2018	2019	2020	2021
Dette nette en fin d'année	13 754 643.00	9 320 842.00	10 726 625.68	13 087 502.33
Dette brute en fin d'année	52 170 789.00	55 233 649.00	55 475 444.00	45 654 611.53

Graphiques relatifs aux comptes 2021

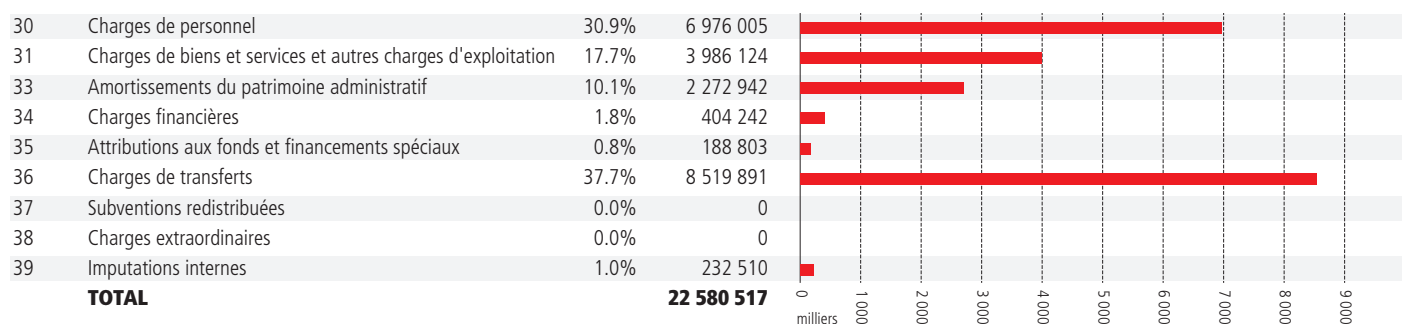
COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES, CHARGES



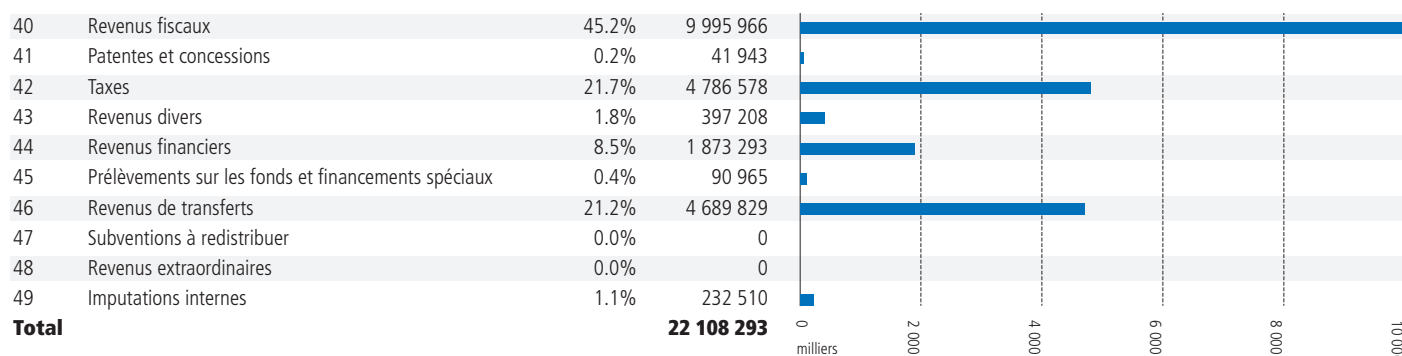
COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES TÂCHES, REVENUS



COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES, CHARGES



COMPTES DE RÉSULTATS SELON LES NATURES, REVENUS



2 - Analyse rétrospective 2018-2021

Les éléments précédents appellent les remarques suivantes :

- L'évolution des recettes et des dépenses entre les exercices comptables peut dépendre d'évènements extraordinaires, voire de changement de méthode de comptabilisation de certaines prestations.

- Après deux années marquées par des recettes extraordinaires – 2018 par des recettes fiscales et 2019 par la vente du réseau électrique ainsi que par une recette fiscale sur les successions hors normes – 2020 a également connu un évènement extraordinaire, mais cette fois-ci sous la forme d'une charge importante liée au règlement définitif d'un litige.

- La pandémie de COVID-19 a eu un impact sur la gestion des prestations communales et le Conseil municipal a également pris des mesures pour soutenir l'économie locale.

- La marge d'autofinancement annuelle – en situation « normale » est de l'ordre de CHF 1'750'000.-. Pour les années à venir, le Conseil Municipal s'est donné comme objectif d'atteindre les CHF 3 millions par année.

- Sans résultat extraordinaire, la Municipalité dégage un excédent de charge annuel proche du demi-million de francs.

- Le total des entrées fiscales se situe aux alentours des 9.4 millions de francs. Une variation de plus ou moins CHF 200'000.- dépendra principalement des recettes générées d'une part par l'impôt sur les gains immobiliers et d'autre part par celui sur les gains en capital. Pour 2018, il faut également tenir compte des entrées fiscales générées par les dénonciations spontanées, pour 2019 sur celles liées aux successions.

- Compte tenu de la structure des entreprises qui paient des impôts dans notre commune et du fait que la troisième réforme de l'imposition des entreprises n'aura des impacts que sur les grandes entreprises dont le bénéfice est supérieur à CHF 150'000.-, les recettes fiscales des personnes morales de notre commune ne devrait pas varier dans une proportion importante. De plus, lesdites recettes ne représentant que le 10% des entrées fiscales totales, notre Commune ne sera sans doute pas la plus affectée par cette réforme et ses effets pourront être maîtrisés.

3 - Environnement économique et financier

Les expériences passées démontrent que les prévisions doivent être considérées avec précaution. Elles sont toutefois indispensables pour dégager les critères nécessaires à la planification des finances publiques.

Il convient, dès lors, de relever les facteurs suivants :

Taux d'intérêts

En raison de la crise géopolitique et économique actuelle ainsi que l'inflation y relative, les taux sur les marchés ont pris l'ascenseur. Il convient d'être prudent à l'avenir quant à la budgétisation de ces taux.

Energie

Toujours en raison de la crise géopolitique et économique, les tarifs électriques ont, pour les ménages comme pour les entreprises et les collectivités publiques, augmenté considérablement.

Population

La population aigleoise en 2021 s'élève à 4'538 habitants (20 de plus qu'en 2020). Le marché de l'immobilier actuel de Saint-Maurice étant passablement saturé, il faut s'attendre à une hausse minime de la population à court-terme. A moyen-terme, les divers projets immobiliers prévus devraient permettre d'envisager une hausse mesurée de la population (jusqu'à 200 habitants de plus dans les 4 ans).

Révision des règlements communaux

Le règlement sur l'eau potable ayant été validé par le Conseil Général en 2022, celui-ci est appliqué rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2022.

4 - Projection financière

Compte tenu des informations précitées, les critères suivants ont été pris en compte lors de la planification 2023-2026 :

- Taux d'indexation passant de 160% à 163% (correction de la progression à froid conforme à la politique du canton du Valais). Le coefficient reste à 1.25 ;

- Suite à la hausse des coûts de l'énergie, hausse de 25% du poste « Eau, énergie, combustibles, élimination déchets » ;

- Durant les quatre prochaines années, le taux d'inflation pourrait connaître une légère hausse ;

- Le chômage devrait rester stable durant les quatre prochaines années ;

- Les mesures prises par l'Etat du Valais pour juguler l'accroissement des dépenses du domaine social, voire les réduire, continueront à produire leurs effets ;

- L'accroissement de la population est estimé à moins de 1% par an ;

- Les redevances maximums prévues dans la loi sur les forces hydrauliques ne seront pas corrigées à la baisse dans un avenir proche et n'impacteront donc pas la péréquation intercommunale durant les 4 prochaines années ;

- L'évolution des recettes sera proche, voire identique à celle des charges ;

- Notre commune appliquera strictement dorénavant la loi fiscale valaisanne qui ordonne le remboursement des fonds spéciaux (déchets, eau potable, eaux usées) en huit ans. La hausse des taxes dédiées qui en résultera bénéficiera également au ménage ordinaire de la commune ;

- Le conseil municipal entend prendre en compte rapidement toutes les prestations faites par notre commune. Des choix devront être établis avec pour conséquence la disparition de certaines dépenses ou la hausse des coûts de certaines prestations (augmentation des recettes). En parallèle, des choix devront être faits parmi les biens du patrimoine financier qui devront être mis à la vente afin de financer les investissements importants des années à venir ;

- La présente planification tient compte de l'abandon du préciput de 10% des frais de fonctionnement des hautes écoles du tertiaire (HEP) dès 2023.

Planification financière 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Revenus financiers	22 365 200.00	23 389 900.00	22 548 100.00	22 596 400.00	22 645 000.00
Charges financières	19 579 300.00	19 777 600.00	19 536 300.00	19 490 500.00	19 555 700.00
Marge d'autofinancement	2 785 900.00	3 612 300.00	3 011 800.00	3 105 900.00	3 089 300.00
Amortissements comptables	2 314 000.00	2 475 000.00	3 000 000.00	3 245 000.00	3 360 000.00
« Attributions / prélèvements fonds et financements spéciaux »	417 200.00	134 000.00	238 000.00	238 000.00	238 000.00
Résultat de l'exercice	54 700.00	1 003 300.00	-226 200.00	-377 100.00	-508 700.00

Evolution de la dette 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Marge d'autofinancement	2 785 900.00	3 612 300.00	3 011 800.00	3 105 900.00	3 089 300.00
Investissements nets	2 795 000.00	5 980 000.00	7 785 000.00	5 875 000.00	4 515 000.00
Evolution de la dette (+ = désendettement / - = endettement)	-9 100.00	-2 367 700.00	-4 773 200.00	-2 769 100.00	-1 425 700.00
Dette nette en fin d'année	-13 096 602.33	-15 464 302.33	-20 237 502.33	-23 006 602.33	-24 432 302.33

5 - Objectifs guidant la politique du conseil communal

La planification financière des comptes de fonctionnement pour les années à venir laisse entrevoir des résultats déficitaires. Cette situation, malgré une marge d'autofinancement maîtrisée, s'explique par les amortissements comptables en hausse suite aux importants investissements budgétés.

Pour les quatre prochaines années, le conseil municipal définit les axes prioritaires de son action (programme de législature, stratégies communales à 4 ans et plan d'action pour les années 2022-23 et 24).

Les lignes stratégiques adoptées à ce jour sont reproduites ci-dessous, sans forcément respecter un ordre hiérarchique :

Animation et tourisme

- Favoriser l'accès piéton aux sites
- Créer des lieux d'accueil (p.ex. pic-nic, grills)
- Etablir un catalogue « Tour opérateur »
- Organiser des rencontres de partage (commerces, tourisme, culture)
- Etablir une communication marketing proactive « Educ'Tour »

Bâtiments communaux

- Patrimoine financier
 - Définir, pour chaque bâtiment, l'action à mener à partir de l'analyse financière existante (définir ce qu'on vend et ce qu'on rénove)
- Bâtiments administratifs
 - Définir pour chaque bâtiment l'action à mener à partir de son bon usage ; définir ce qu'est le bon usage ; définir ce qu'on rénove
 - Planifier le déménagement en pensant aussi service à la population

Eau potable

- Etudier les variantes d'approvisionnement externes : Source de la Croix, Bex, Mex, Vérossaz
- Informer la population sur les ressources à disposition et le réseau actuel
- Proposer des économies à la population
- Soutenir l'effort de la population par des subventions
- Remettre le réseau en état selon le PDDE
- Systématiser les processus

Finances

- Se désendetter progressivement
- Lister les biens non rentables et décider : vendre ou rentabiliser
- Lister les prestations et fixer les émoluments y relatifs
- Définir un calendrier pour le développement PQ
- Rechercher un prestataire pour la prospection d'entreprises

Formation et jeunesse

- Construire une nurserie
- Trouver les moyens pour toucher les familles défavorisées
- Veiller à l'intégration d'espaces intergénérationnels dans tous les projets
- Réduire les coûts du jumelage
- Collaborer pour les services d'un éducateur TSHM

Economie

- Mobilité douce
 - Compléter l'axe Nord-Sud
 - Faciliter le transit Est-Ouest
 - Généraliser les zones 20km/h et 30km/h dans les zones résidentielles et le bourg
 - Favoriser l'accès aux vélos (parcs couverts et sécurisés, bornes de recharge)
 - Transports publics
 - Faire de la gare CFF une plateforme multimodale
- TIM
 - Réduire le trafic dans le bourg (St-François, Agaune, Terreaux)
 - Réduire le trafic à une zone 30km/h sur l'Avenue du Simplon – l'Avenue d'Agaune
 - Développer les parkings longue durée aux entrées de la ville
- Parkings
 - Réaliser une place de dépôt devant le collège – la gare – les écoles
 - Révision du trafic
 - Parkings pour les touristes

Personnel communal

- Mettre à jour l'environnement de travail « Commune de Saint-Maurice »
- Réfléchir au plan de mobilité du personnel communal
- Travailler à une identification visuelle
- Mettre en œuvre le management de projet
 - Comité stratégique
 - Comité de pilotage
 - Groupe de travail

Energies

- Réduction de besoins énergétique (sobriété et efficacité énergétique)
 - Elaboration d'un plan directeur de la mobilité
 - Eclairage public : réduction de la consommation énergétique (assainissement et optimisation)
 - Mise en place et adoption d'un programme d'économies d'énergie et viser sa pérennisation
- Substitution du fossile et de l'électricité directe par le développement des énergies renouvelables locales.
 - Développement du CAD de la Satom
 - Révision du RCCZ et PAZ (interdiction du fossile, obligation de raccordement,...)
 - Favoriser le développement du photovoltaïque
 - Mise en place d'un programme de subventions communales
- L'exemplarité de la commune en termes d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable locale
 - Mise en place d'une comptabilité énergétique du patrimoine communal
 - Mise en place d'un plan mobilité pour l'administration communale
 - Mise en place d'un service de conseil en énergie
 - Établir un suivi de la politique énergétique communale
 - Lancement du processus Cité de l'énergie

Inventaire des investissements

RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL

Dicastère	2023	2024	2025	2026
0 - Administration générale	1 045 000	605 000	25 000	0
1 - Sécurité Publique	0	0	0	0
2 - Enseignement et formation	210 000	1 360 000	2 170 000	1 140 000
3 - Culture, loisirs & culte	420 000	1 330 000	1 490 000	1 360 000
4 - Santé	0	0	0	0
5 - Prévoyance sociale	450 000	350 000	150 000	0
6 - Trafic	1 695 000	2 465 000	570 000	670 000
7 - Protection et Aménagement	1 855 000	810 000	760 000	690 000
8 - Economie Publique	100 000	590 000	435 000	400 000
9 - Finance & Impôts	20 000	20 000	20 000	0
10 - Investissements liés	185 000	255 000	255 000	255 000
Totaux	5 980 000	7 785 000	5 875 000	4 515 000

0 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	2023	2024	2025	2026
Villa de la Tuilerie - Redéploiement des services				
Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif	700 000			
Redéploiement de l'Administration et du SOC yc mobilier	320 000	380 000		
Réaménagement du périmètre de la Villa		200 000		
Divers				
Concept SST - Sécurité Santé Travail	25 000	25 000	25 000	
Totaux	1 045 000	605 000	25 000	0

1 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

	2023	2024	2025	2026
	0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0

2 - ENSEIGNEMENT ET FORMATION

	2023	2024	2025	2026
Ecoles primaires				
Agrandissement Ecole primaire	100 000	1 800 000	1 900 000	
Agrandissement Ecole primaire - Subventions	-30 000	-540 000	-570 000	
Salle de gym école primaire - remplacement chauffage et divers	200 000	140 000	100 000	
Salle de gym école primaire - suite du projet subventions	-60 000	-40 000	-30 000	
Aménagement cours d'école			200 000	
Ecoles secondaires II				
Rachat part Collège (terrain et part à la construction)			570 000	570 000
Ecoles tertiaires				
HEP				570 000
Totaux	210 000	1 360 000	2 170 000	1 140 000

3 - CULTURE, LOISIRS & CULTÉ	2023	2024	2025	2026
Centre Sportif				
Incendie - Mise en conformité	80 000	80 000		
Assainissement thermique	80 000	380 000	540 000	150 000
Réfection CVS 26-27 (Chauffage - Ventilation - Sanitaire)				260 000
Réfection structurelle du bâtiment	50 000	50 000	50 000	50 000
Sport				
Zone sportive Sous-le-Scex	20 000	800 000	900 000	900 000
Terrain des Iles 50 000				
Loisirs				
CO - Aménagement buvette sociétés sportive		20 000		
Culte				
Salle paroissiale	140 000			
Totaux	420 000	1 330 000	1 490 000	1 360 000
<hr/>				
4 - SANTÉ	2023	2024	2025	2026
	0	0	0	0
Totaux	0	0	0	0
<hr/>				
5 - PRÉVOYANCE SOCIALE	2023	2024	2025	2026
Petite enfance				
Agrandissement UAPE	450 000	350 000		
Aménagement intérieur			150 000	
Totaux	450 000	350 000	150 000	0
<hr/>				
6 - TRAFIC	2023	2024	2025	2026
Routes communales				
Plan Directeur des routes	250 000	250 000	250 000	250 000
Plan de quartier des Perris - Aménagement	1 500 000	915 000		
Schéma de mobilité - mesures (Zones 30 km/h)	70 000	70 000	70 000	70 000
Parking quartier St-Laurent + Trottoir et réfection souterrain	45 000	405 000		
Mex - Chemin des Epinettes - mur de soutènement		100 000		
Etat du Valais - Déclassement route des Cases	-600 000	-400 000		
Réaménagement Grand-Rue	30 000		200 000	300 000
Voirie				
Nouveau bâtiment	20 000	600 000		
Renouvellement parc véhicule	150 000			
Chemins pédestres				
Passerelle - Norto Barrage		150 000		
Aménagement départ Chapelle du Scex		40 000		
Eclairage public				
Plan Directeur	50 000	50 000	50 000	50 000
Place du Parvis	30 000			
Plan de quartier des Perris - Aménagement	150 000	285 000		
Totaux	1 695 000	2 465 000	570 000	670 000

7 - PROTECTION ET AMÉNAGEMENT	2023	2024	2025	2026
PDDE				
Debons Quartery	175 000			
Mex - Achat et pose nouveaux compteurs	30 000			
Plan de quartier des Perris - Aménagement	200 000			
Renouvellement annuel		300 000	300 000	300 000
Taxes de raccordement	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
PGEE				
Mise en séparatif Debons Quartery	650 000			
Plan de quartier des Perris - Aménagement	450 000			
Mise en séparatif collecteurs secteur des Ecoles		50 000		
Travaux de mise en séparatif		400 000	400 000	400 000
Taxes de raccordement	-30 000	-30 000	-30 000	-30 000
PAZ				
Dépenses annuelles	50 000	50 000	50 000	
Protections				
Sous-le-Scex - Dépenses	235 000			
Sous-le-Scex - Subventions	-180 000			
Torrents				
Mauvoisin - Dépenses	730 000			
Mauvoisin - Subventions	-475 000			
St-Barthélemy - Entretien - Dépenses	580 000	200 000	200 000	200 000
St-Barthélemy - Entretien - Subventions	-540 000	-160 000	-160 000	-160 000
St-Barthélemy - Etudes de projets		100 000	100 000	
St-Barthélemy - Etudes de projets - Subventions		-80 000	-80 000	
Totaux	1 855 000	810 000	760 000	690 000
8 - ÉCONOMIE PUBLIQUE	2023	2024	2025	2026
Bâtiments				
Grotte aux Fées	100 000	400 000	400 000	400 000
Tuilerie Nord - Réfection sol salle commune			35 000	
Tuilerie Nord - Réfection façades côté parc		190 000		
Totaux	100 000	590 000	435 000	400 000
9 - FINANCES ET IMPÔTS	2023	2024	2025	2026
Bâtiments				
Contrôles OIBT	20 000	20 000	20 000	
Totaux	20 000	20 000	20 000	0
INVESTISSEMENTS LIÉS	2023	2024	2025	2026
Etat du Valais				
HEP	70 000	70 000	70 000	70 000
Secours sanitaires	5 000	5 000	5 000	5 000
Régimes sociaux	30 000	30 000	30 000	30 000
Routes cantonales	80 000	150 000	150 000	150 000
Totaux	185 000	255 000	255 000	255 000